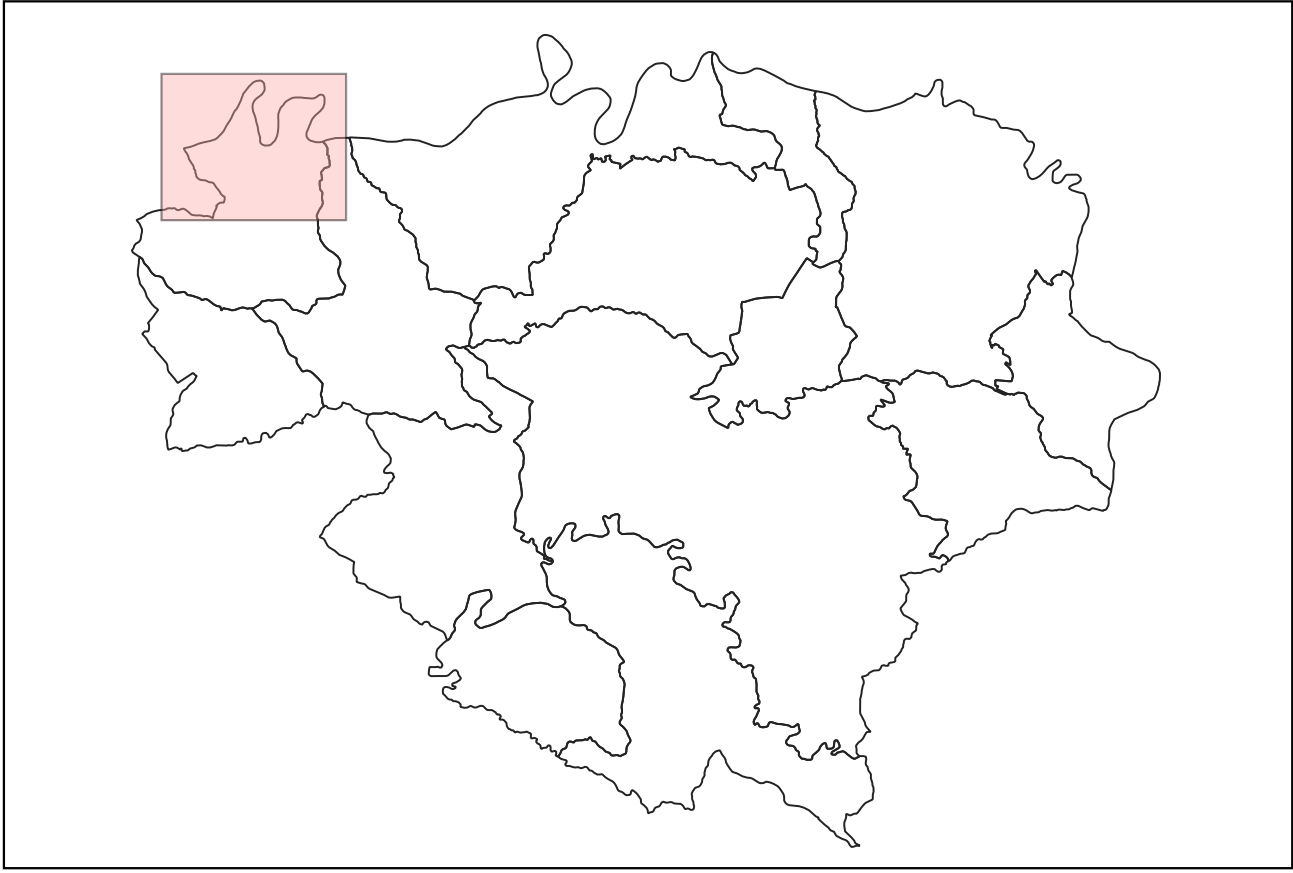




Légende

- Zonage réglementaire**
- A - Zones à vocation agricole
 - AM - Secteurs agricoles à constructibilité limitée
 - AP - Secteurs agricoles d'intérêt paysager
 - AU - Extensions à des fins d'habitat
 - N - Zones naturelles et forestières
 - NJ - Secteurs de jardins familiaux
 - U1a - Autres centres bourgs et hameaux
 - U2 - Extensions urbaines des bourgs et hameaux
 - U3 - Extensions urbaines diffuses
 - UT - Secteurs à vocation touristique
 - UX - Secteurs à vocation économique
- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
 - Haies à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 - Périmètre OAP
- Prescriptions linéaires**
- Element paysager a protéger au titre de l'article L.151-23° du code de l'urbanisme : Principaux cours d'eau
- Eléments informatifs**
- zone rouge

Tableau des emplacements réservés :

OBJET	CODE	BENEFICIAIRE
Creation de stationnement, espace public	ER21	BELLEGARDE-MARSAL
Realisation d'une station d'epuration	ER22	BELLEGARDE-MARSAL
Amenagement du chemin du Taur a Cambieu	ER65	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
ER pour mise en securite pour l'accès des services publics sur le chemin de La Beauté	ER68	BELLEGARDE-MARSAL
Amenagement d'un cheminement piéton et voirie entre Fortcouverte et Bellegarde	ER20	BELLEGARDE-MARSAL

Département du Tarn

Communauté de Communes
des Monts d'Alban et
Villefrancois

PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

Echelle : 1:5500 ème

Plan de zonage

document modifié par arrêté du Président en
date du 05/03/2026